



Lannilis
Terre des Abers

Compte-Rendu Détaillé

Conseil Municipal du 14 avril 2022

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Michel TRÉGUER, Laurence CORRE, Jean-Yves GOURIOU, Philippe MONOT, David NORMAND, Caroline PRIGENT-LÉON, Fabienne LANDURÉ, Alain FLOUR, Sandrine GAC, Charline NICOVOTIS, Jean-Michel LANNUZEL, Denis MERCELLE, Adeline CORNEC, Pascal SIMIER, Nadine KASSIS, Philippe MANACH, Dominique MIGNON, Laurence GUIARD-RENAULT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Sabrina OULHEN (procuration à Laurence CORRE), Sandrine LAVIGNE (procuration à Cécile LE ROUX), Liliane OGOR (procuration à Claude DARÉ),

Absents : François-Guillaume LE GALL, Gwendal LE COQ, Camille GUIAVARC'H,

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

Début de séance : 20h00.

Ordre du jour

FINANCES - ÉCONOMIE

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2022
4. Affectation du résultat 2021
5. Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2022
6. Budget primitif 2022
7. Subvention Tro Bro Léon
8. Subvention Redadeg

Déclaration préalable de Madame Kassis :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Si plusieurs d'entre vous ont pu être surpris par notre position lors du dernier conseil municipal, sachez qu'en aucun cas notre action visait les employés municipaux.

Par contre, vous aviez Monsieur Le Maire la possibilité et la responsabilité de reporter le vote du budget.

Nous tenons à vous donner les raisons de ce rappel au formalisme imposé par le code général des collectivités locales :

- d'abord le respect des règles, de la loi pour que les conseils municipaux se déroulent dans un climat serein.

- et surtout permettre à la population de se saisir de la gestion financière de la commune via la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Nous vous remercions de votre attention. »

☞ Monsieur Jarreau, Directeur Général des Services, tient à préciser :

- Que l'absence des documents budgétaires sont constitutifs d'une erreur matérielle des services, et qu'à ce titre, il en porte l'entière responsabilité.
- Qu'il ne s'agit en aucun cas, et que ça ne l'a jamais été, une manœuvre politique de qui que ce soit, et sûrement pas de Monsieur le Maire
- Qu'en conséquence et quoi que peut dire le groupe minoritaire, c'est bien les services et eux seuls qui ont été impactés au premier chef par la décision du groupe minoritaire de se retirer de la séance du conseil.

Point n°01 Budget principal - Compte de gestion 2021

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, la Trésorière de la commune de LANNILIS sollicite l'approbation de son compte de gestion 2021 du budget principal.

La Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Avis favorable de la commission Finances du 17 mars 2022.

Le conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,**
- **statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**
- **statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,**
- **déclarer que le compte de gestion pour le compte administratif 2021 du budget principal, dressé par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Point n°02 Compte administratif 2021

Le Conseil municipal est appelé à voter le compte administratif 2021 du budget principal, dont les résultats concordent avec ceux du compte de gestion, et qui sont présentés comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	RAR
DEPENSES	5 971 726,79 €	3 157 603,22 €	9 129 330,01 €	653 300,28 €
RECETTES	6 824 822,44 €	2 881 926,65 €	9 726 749,09 €	72 650,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	873 095,65 €	- 275 676,57 €	597 419,08 €	-580 350,28 €
REPORT N-1	200 000 €	1 144 379,92 €	1 344 379,92 €	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 073 095,65 €	868 703,35 €	1 941 799,00 €	-580 350,28 €

Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur Daré, 1^{er} adjoint, soumet le Compte Administratif 2021 au vote des conseillers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le compte administratif 2021 du budget principal.

Point n°03 Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2022

Le Conseil municipal est appelé à autoriser l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Lannilis au titre de l'exercice 2022.

☞ Monsieur Manach regrette que la commission communale des affaires sociales ne se soit pas encore réunie. Il estime qu'il s'agit du lieu idéal pour débattre de la politique sociale de la commune. En conséquence, le groupe minoritaire s'abstiendra pour ce vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins quatre abstentions (mesdames Kassis et Guiard-Renault, messieurs Manach et Mignon), attribue cette subvention de 8 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Lannilis.

Point n°04 Affectation du résultat 2021

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du Budget Principal, présenté comme suit :

A. Résultat de l'exercice (précédé du signe - si déficit)	2021	873 095,65 €
B. Résultat antérieur reporté de	2020	200 000,00 €
C. Résultat à affecter : A+B		1 073 095,65 €
D. Solde d'exécution d'investissement	2021	868 703,35 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement		-580 650,28 €
RAR Recettes		72 650,00 €
RAR Dépenses		653 300,28 €
F. Besoin de financement (D+E)		0 €
AFFECTATION		
1. Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068)		
2. Solde disponible affecté comme suit :		
- Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		873 095,65 €
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)		200 000,00 €

☞ Monsieur Manach demande pourquoi la ligne F du tableau est à 0 ?

☞ Madame Corre explique la démarche et la logique de ce tableau. Cette case complétée signifierait qu'il manque de l'argent ; autrement dit qu'un besoin de financement n'est pas financé : ce n'est pas le cas ici.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins quatre abstentions (mesdames Kassis et Guiard-Renault, messieurs Manach et Mignon), affecte le résultat de fonctionnement 2021 du budget Principal comme présenté ci-dessus.

Point n°05 Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2022

La loi de finances pour 2022 dispose qu'au titre des impositions établies au titre de 2022, le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué sur son territoire en 2021, soit 20,98% pour Lannilis.

Il est proposé au conseil municipal une augmentation des taux d'imposition des taxes foncières de 3%, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,96 %

☞ Madame Kassis indique que du fait de l'augmentation du coût moyen du panier des ménages et de la forte hausse de celui de l'énergie, du fait également du manque de visibilité lié à l'absence de PPI, la minorité n'approuve pas la hausse des taux proposée.

☞ Monsieur le Maire déplore le fait d'avoir une position différente en commission des finances et en conseil municipal. Il estime cette attitude irresponsable et questionne sur la position de l' élu ?

☞ Madame Kassis souligne que la minorité n'a pas pu suffisamment réfléchir en amont de la commission des finances du fait de la découverte des documents le jour même de la commission.

☞ Madame Corre rappelle que lors de cette commission, Monsieur Manach estimait que cette augmentation des taux ne couvrirait même pas l'augmentation générale des coûts attendue.

☞ Monsieur le Maire assume le choix fait de préserver tous les services proposés à la population moyennant une augmentation qu'il estime raisonnable de l'impôt.

☞ Monsieur Manach demande s'il est nécessaire de faire des réserves pour l'investissement ? N'est-ce pas aux utilisateurs de payer davantage l'investissement ?

- ☞ Monsieur Flour indique que cela signifie que ce serait par exemple au foot ou à l'athlétisme de payer le complexe sportif de Mézéozen ?
- ☞ Madame Guiard-Renault demande s'il ne serait pas possible de recourir davantage à l'emprunt ?
- ☞ Madame Corre lui répond que l'on est déjà au niveau d'un remboursement annuel de 600 000 € : on ne doit pas dépasser cette limite.
- ☞ Monsieur Tréguer rappelle que si l'on regarde le BP 2022, on constate que l'excédent de fonctionnement diminue à 791 000 € contre 1 million d'euros il y a deux ans : il faut regarder la tendance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins trois voix contre (madame Kassis, messieurs Manach et Mignon) et une abstention (madame Guiard-Renault), vote des taux d'imposition pour l'année 2022 comme présentés ci-dessus.

Point n°06	Budget primitif 2022
-------------------	-----------------------------

Suite au débat d'orientations budgétaires du 1^{er} mars 2022, le budget primitif 2022 de Lannilis est conçu avec reprise des résultats de l'exercice 2021 après le vote du compte administratif et affectation des résultats.

Le Conseil municipal est appelé à voter le budget primitif de Lannilis par nature et par chapitre comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	7 206 750 €	3 989 803 €	11 196 553 €
RECETTES	7 206 750 €	3 989 803 €	11 196 553 €

- ☞ Monsieur le Maire remercie les services et les élus ayant participé à la construction de ce budget 2022.
- ☞ Concernant le dossier des aides pour la chapelle, Monsieur Manach indique pour rappel que la Fondation du patrimoine est une boîte aux lettres : les aides pour la chapelle viennent principalement des dons des particuliers.
- ☞ Madame Le Roux souligne que la Fondation du patrimoine n'a pas dit qu'elle abandonnait tout abondement des donations effectuées.
- ☞ Monsieur Mignon demande sur quelles bases est fondée l'augmentation de + 30% de la ligne « énergie » du BP ? Pourquoi pas davantage ?
- ☞ Monsieur Tréguer répond que la commune met en place des mesures pour faire baisser les consommations. Ainsi, il est demandé aux services de baisser la température du chauffage dans les locaux. Afin de permettre cette stratégie, la commune procédera aux petits investissements nécessaires permettant cette baisse de la consommation.
- ☞ Monsieur Manach revient sur la question du transformateur prévu pour le Tro Bro Léon : est-ce que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues du fait d'un emplacement dans une zone naturelle protégée ?
- ☞ Monsieur Daré lui répond que ce projet est piloté directement par Enedis : tout a été étudié et toutes les autorisations ont été obtenues.
- ☞ Monsieur Manach demande si ce transformateur pourra servir à la future salle polyvalente ?
- ☞ Monsieur Daré lui répond par l'affirmative.
- ☞ Madame Kassis demande si des subventions venant de l'Europe ont été sollicitées pour les projets à venir ? En effet, une part significative de ces fonds ne sont pas consommés, notamment par la France.
- ☞ Monsieur Tréguer souligne qu'il existe probablement un système de guichets : les services se renseigneront.

☞ Monsieur le Maire remercie Madame Corre et les services pour le travail effectué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité moins quatre voix contre (mesdames Kassis et Guiard-Renault, messieurs Manach et Mignon), Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022.

Point n°07 Subvention Tro Bro Léon

Le Tro Bro Léon a vu son édition 2020 annulée pour cause de COVID et celle de 2021 organisée dans des conditions de huis-clos.

La prochaine édition de cette épreuve de la Coupe de France cycliste se déroulera le dimanche 15 mai prochain, avec la participation des meilleures équipes internationales professionnelles.

Comme les années précédentes, la commune de Lannilis apporte son soutien à l'organisation de cette course de renommée mondiale.

☞ Madame Kassis demande si l'aide et le temps passé par les services ont été valorisés ?

☞ Monsieur le Maire répond par l'affirmative : cette valorisation a été estimée à 29 000 € lors de la dernière course.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider une subvention de 10 000 € pour l'édition 2022 de la course du Tro Bro Léon.

Point n°08 Subvention Redadec

La Redadec est une course de soutien à la langue bretonne, qui se déroule sur les routes de Bretagne du 20 au 28 mai 2022.

Il s'agit d'une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition, ouverte à tous. Les familles, jeunes et moins jeunes, enfants, parents et grands-parents courent ensemble.

L'enjeu est de transporter un message en breton à travers la Bretagne. L'événement mobilise des milliers de personnes à travers les cinq départements bretons

Les kilomètres sont vendus aux particuliers, aux collectivités, aux entreprises, aux associations... c'est à dire à toute personne privée ou morale souhaitant contribuer à l'événement et apporter son soutien à la langue bretonne.

Les bénéfices sont redistribués à des projets qui favorisent l'usage de la langue au quotidien dans la vie sociale et familiale.

Depuis maintenant plusieurs années, Lannilis soutient cette initiative en achetant un kilomètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider une subvention de 350 €, soit l'achat d'un kilomètre de course.

Point n°09 Divers

☞ Madame Guiard-Renault indique qu'il y a eu dernièrement beaucoup d'émois sur les réseaux sociaux au sujet des chats en divagation. Qu'est-ce qui se passe exactement ?

☞ Monsieur Daré souligne que la police municipale passe beaucoup de temps à capturer les animaux en divagation, y compris des chats. Une fois capturés, ces animaux sont envoyés au chenil de Keriouan où les propriétaires viennent les récupérer.

☞ Madame Guiard-Renault demande s'il s'agit de querelles de voisinage ? Est-ce qu'il y a beaucoup de chats errants ?

- ☞ Monsieur Daré précise qu'effectivement, le policier municipal consacre de plus en plus de temps à gérer les problèmes de voisinage et familiaux. Par ailleurs, il a constaté de plus en plus de poules en divagation. Il rappelle le risque sanitaire bien réel qui existe actuellement avec la propagation de la grippe aviaire.
- ☞ Monsieur Manach a constaté un nombre significatif de chiens dans un hangar rue Jean-Baptiste de la Salle. Est-ce que la mairie a connaissance d'un élevage à cette adresse ?
- ☞ Madame Le Roux pense qu'il s'agit d'un particulier.
- ☞ Madame Gac précise qu'il existe un droit pour les particuliers d'avoir une portée de chiots par femelle et par an : ce qui peut faire beaucoup si ledit particulier a plusieurs femelles !

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la réunion à 21h50 en rappelant que le prochain conseil aura lieu le 19 mai 2022.

Prénom	Nom	Signature
Jean-François	TRÉGUER	
Claude	DARE	
Cécile	LE ROUX	
Henri	LÉLIAS	
Christelle	HÉLIÈS	
François-Guillaume	LE GALL	
Sabrina	OULHEN	
Michel	TRÉGUER	
Laurence	CORRE	
Jean-Yves	GOURIOU	
Sandrine	LAVIGNE	
Philippe	MONOT	
Gwendal	LE COQ	
Sandrine	GAC	
Jean-Michel	LANNUZEL	
Adeline	CORNEC	
Denis	MERCELLE	
Caroline	PRIGENT-LÉON	
David	NORMAND	
Fabienne	LANDURÉ	
Alain	FLOUR	
Liliane	OGOR	
Pascal	SIMIER	
Charline	NICOVIOTIS	
Camille	GUIAVARCH	
Nadine	KASSIS	
Philippe	MANACH	
Dominique	MIGNON	
Laurence	GUIARD-RENAULT	